

## **Un syndicat argentin de travailleurs et travailleuses des plateformes, le premier du genre dans la région, se bat pour les droits des livreurs et livreuses et relance la lutte syndicale**

***L'Asociación de Personal de Plataformas (APP) organise la profession des livreurs et livreuses, parmi les travailleurs et les travailleuses les plus vulnérables de la société rendues encore plus fragiles par le Covid-19. Simultanément, elle lutte pour la normalisation de leurs relations de travail et pour la reconnaissance officielle de leur association en tant que syndicat.***

**Par Camille Audibert<sup>1</sup>**

Le changement se produit en quelques semaines. Les rues de Buenos Aires sont soudain inondées de rouge, d'orange et de jaune, les couleurs des sacs à dos portés par les travailleuses et travailleurs des plateformes de livraison, ceux-là même qui pédalent à toute vitesse pour une efficacité maximale. Déjà bien implantées dans d'autres parties du monde, les plateformes apparaissent en Argentine en 2018, dans un premier temps dans la capitale, puis dans d'autres régions. Au cours des deux dernières années, l'entreprise colombienne Rappi, l'entreprise espagnole Glovo et l'entreprise uruguayenne PedidosYa sont devenues parties intégrantes du paysage urbain et habituelles pour de nombreux consommateurs et consommatrices, qui sollicitent les services de milliers de livreurs et livreuses à toute heure du jour ou de la nuit.

Mais plutôt que de devenir un pays gagné par l'expansion de ces multinationales, une chose inattendue se produit en Argentine : la formation, en un temps record, du premier

---

<sup>1</sup> Camille Audibert est une journaliste indépendante basée à Buenos Aires, en Argentine.

syndicat du personnel des plateformes de la région, l'*Asociación de Personal de Plataformas* (l'*Association du personnel des plateformes*, APP). Sa trajectoire est « à la fois pertinente et exceptionnelle », selon une étude publiée en septembre 2020 par la fondation allemande Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) – *Une APPLi pour le mouvement syndical – La lutte des travailleurs euse s de plateformes d'Amérique latine*. « Rendre visible les conditions de travail et les revendications des travailleurs et travailleuses a permis d'exprimer une vision critique de l'image et des discours sur l'innovation, la flexibilité, l'autonomie et l'esprit d'entreprise mis en avant par ces entreprises dès leur arrivée », affirme l'équipe de chercheurs et chercheuses composée de Laura Perelman, Marcelo Mangini, Bárbara Perrot, María Belén Fierro et Martina Sol Garbarz.



*En quelques années seulement, les plateformes de livraison, telles que Rappi, sont devenues extrêmement populaires en Argentine. En 2018, les travailleurs et travailleuses des plateformes constituent l'Asociación de Personal de Plataformas (APP) pour fournir à leurs membres un moyen d'action collective ainsi qu'un soutien. (Myriam Borzee/Alamy Stock Photo)*

### **De la première « grève du numérique » en Amérique latine à la création de l'APP**

L'étincelle se produit lorsque Rappi modifie unilatéralement son algorithme d'attribution des commandes. Bien que l'entreprise soit implantée en Argentine depuis moins de six mois, le mécontentement de son personnel grandit et s'exprime rapidement dans plusieurs groupes WhatsApp créés par des travailleuses et travailleurs pour communiquer entre eux. Sans lieu de rencontre officiel, les livreurs et livreuses commencent à se rassembler sur les places de Buenos Aires, où, en juillet 2018, ils décident de ne pas exécuter les commandes acceptées sur l'application sous prétexte d'avoir subi un accident. C'est le début particulièrement visible de la première « grève du numérique » en Amérique latine.

La création du syndicat est accélérée par l'escalade de la confrontation entre Rappi et un groupe de porte-parole élus par les livreurs et livreuses. Alors que les deux parties mènent un dialogue informel de plusieurs jours, le compte d'un livreur est « bloqué » par l'entreprise, une action équivalant à un licenciement. C'est dans ce contexte, qu'en

octobre 2018, l'organisation demande officiellement son enregistrement en tant que syndicat auprès du ministère du Travail.

Comme l'indique le rapport de la FES : « au cours des semaines suivantes, les travailleurs et travailleuses d'APP commencent à recevoir de moins en moins de commandes, ce qu'ils interprètent comme un comportement antisyndical de la part de l'entreprise ». Peu après, par une mesure pouvant être considérée comme disciplinaire, les comptes de plusieurs livreurs et livreuses (affiliées au syndicat) sont définitivement bloqués, une action qui torpille les relations entre les porte-parole du syndicat et le reste des travailleurs et travailleuses.

L'un des comptes bloqués appartient à Roger Rojas, secrétaire général du syndicat depuis sa création et l'un des plus anciens travailleurs de la plateforme. « Le blocage fut une surprise », explique ce Vénézuélien de 35 ans, dont le profil est loin d'être exceptionnel parmi les livreurs et livreuses : ils sont généralement jeunes, de sexe masculin et migrants. Comme l'explique Rojas, sans un dialogue reconnu et transparent entre les travailleurs et travailleuses et les entreprises, le blocage arbitraire d'un compte est finalement une menace.

De plus, le fait que le ministère du Travail (récemment rétabli) ne reconnaisse pas l'APP en tant que syndicat accroît la vulnérabilité de ses membres puisqu'ils ne bénéficient pas d'une protection spéciale. « Nous savons que le blocage est toujours une possibilité, les entreprises peuvent user de n'importe quelle excuse », déclare M. Rojas, qui travaille désormais pour des entreprises de livraison concurrentes. Il est répertorié comme contribuable de plein droit dans le système fiscal unique argentin pour les petites entreprises et les particuliers et particulières.

### **Lutte juridique et revitalisation du syndicat**

Dans un effort pour réintégrer les travailleurs et travailleuses « bloquées » et protéger ceux qui choisissent de rejoindre la nouvelle APP, l'organisation se lance dans une bataille juridique en intentant une action en cessation devant les tribunaux en charge des conflits du travail, avec l'aide cruciale d'une équipe d'avocat.es fournissant des conseils juridiques. Dans son premier verdict, le juge décide que la « conduite antisyndicale » doit cesser et que Rappi doit réintégrer les livreurs et livreuses bloquées. L'entreprise refuse de le faire et fait appel. L'affaire n'est toujours pas résolue.

Selon le rapport de la FES : « cette affaire juridique est de la plus haute importance pour la reconnaissance des droits des travailleurs et travailleuses dans ce domaine. Elle est pertinente tant pour la normalisation des relations de travail que pour la reconnaissance du droit des travailleurs et travailleuses des plateformes à se syndiquer et à former des associations professionnelles qui les représentent. »

Pour être reconnue formellement, l'APP doit prouver que ses membres sont employés ; les entreprises refusent cependant de reconnaître cette qualification, se référant plutôt à leurs employé.es comme à des « collaborateurs » et « collaboratrices » ou à des « partenaires ». « Notre principal objectif est la régularisation : nous devons être reconnues comme employé.es [...]. Ce serait une grande réussite, pour les travailleurs et travailleuses ici et dans le monde entier », déclare M. Rojas. En attendant, comme le soutient l'APP, ces travailleurs et travailleuses exercent dans le secteur informel, dans un environnement précaire et non protégé.

L'absence de reconnaissance officielle peut surprendre dans un pays qui compte un grand nombre de syndicats et un taux élevé de syndicalisation pour la région. Mais l'APP est née sous la présidence néolibérale de Mauricio Macri (de 2015 à 2019), qui a créé un climat hostile aux syndicats. Comme l'indique le rapport de la FES : « l'absence de protection syndicale a renforcé la vulnérabilité du collectif et nuit à sa capacité à accumuler de la densité organisationnelle, à déployer des actions collectives et à engager le dialogue et la négociation avec les entreprises. »

En l'absence d'un siège permanent ou d'un lieu de travail dédié et en pleine pandémie, s'organiser autour de l'agenda syndical est devenu plus nécessaire que jamais. Les livreurs et livreuses sont partout, on les voit en petits groupes, parfois assis sur le trottoir, parfois adossées au mur d'un restaurant, attendant les plats pour leur prochaine livraison, respectant le port du masque et la distanciation sociale. Ces moments de répit ont été et continuent d'être essentiels pour établir des contacts syndicaux et renforcer les liens entre les travailleurs et les travailleuses. « Nous nous organisons en utilisant le fameux WhatsApp », dit Rojas avec un sourire. Avec la création du syndicat, les travailleurs et travailleuses disposent désormais d'une plateforme d'échange supplémentaire. « C'est très bien en termes d'audience et pour son caractère pratique », déclare le secrétaire général de l'APP.

Pour l'instant, les livreurs et livreuses attendent la décision du tribunal. La reconnaissance officielle d'une relation de travail et l'enregistrement formel de l'APP en tant que syndicat créeraient un « précédent crucial », souligne le rapport de la FES, qui décrit la trajectoire « rapide et non conventionnelle » du syndicat comme un possible « modèle pour réfléchir à de nouvelles formes d'organisation et d'action syndicale qui jetteraient les bases d'une revitalisation syndicale. »

